

# Démise de ses fonctions pour avoir laissé entendre que l'homosexualité serait anormale...

written by Maxime | 22 juin 2018



Chaque jour confirme que la France perd son identité, l'esprit de 1789 comme le bon sens ancestral, et qu'au XXIème siècle, pour tenter de survivre dans ce pays, échapper à l'ostracisme social dans la France de Macron, il est recommandé de se soumettre à la pensée unique, pré-formatée et politiquement correcte... au risque de perdre son travail voire de finir en prison. La responsable du service adoption en Seine Maritime vient d'en faire hélas les frais.

<https://www.leprogres.fr/france-monde/2018/06/21/adoption-ouverture-d-une-enquete-pour-discrimination-envers-les-homosexuels>

« « Les couples homosexuels sont un peu atypiques par rapport à la norme sociale mais aussi la norme biologique [donc il faut que] leur projet supporte des profils d'enfants atypiques, d'enfants dont personne ne veut », avait déclaré Pascale Lemare sur France Bleu Normandie, suscitant la polémique ».

En réponse, « nous rappelons que l'homophobie est un délit », aurait déclaré le président d'une association de familles

homoparentales Alexandre Urwicz. Une phobie est un délit, ça ne vous fait pas penser à quelque chose ?

L'article du « Progrès » nous apprend que Pascale Lemare a été démise de ses fonctions. Point de présomption d'innocence pour qui ose penser par soi-même, proposer une analyse pragmatique et en nuance. Pascale Lemare n'a pas dit que les homosexuels étaient « tarés », « dégénérés » ou que sais-je encore. Non, elle a pris des gants : « un peu atypiques », donc pas trop éloignés du type normal (<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/atypique/6336>) , normal voulant dire « qui sert de règle ». <https://www.littre.org/definition/normal>

Et de fait, n'est-il pas normal que dans un peuple sain, les parents essaient d'orienter leur enfant vers une vie amoureuse, affective, maritale et familiale construite avec un membre du sexe opposé ? Les sexualités minoritaires rendent plus difficile de trouver chaussure à son pied. Est-il normal que des parents s'en inquiètent pour leur enfant ou faut-il les envoyer en prison pour avoir eu cette atroce idée pourtant partagée depuis des temps immémoriaux par toutes les nations ? Présenter l'hétérosexualité comme un idéal pour le développement d'un être humain, cela mérite-t-il l'opprobre ?

Cela ne signifie pas pour autant que ceux qui ne se conforment pas à cette norme sociale, qui n'est pas juridique mais sociologique, doivent être traités comme des sous-citoyens.

C'est bien pour cela que favorable à l'universalité du mariage entre adultes, donc à la réforme du mariage de 2013, et dans une moindre mesure à l'ouverture de l'adoption aux couples de même sexe, je me sens pourtant solidaire de Pascale Lemare. Est-il même exagéré de crier au génie ?

Pascale Lemare, de toute évidence, est une femme qui a réfléchi à sa mission, à ce qu'elle peut apporter aux autres, à l'intérêt général, au bien-être de tous et à la spécificité de chacun.

**On a l'impression que d'aucuns font de l'homophobie un délit comme ils voudraient le faire de l'islamophobie (qui n'est pas un délit). Mais l'homophobie est-elle vraiment un délit ?**

Manifestement oui, quand il s'agit de priver un homosexuel ou un couple d'homosexuels de droits sans qu'aucun souci de préservation de l'intérêt public ou des droits légitimes d'autrui n'interfère qui justifie une telle décision. C'est une discrimination contraire à la Déclaration de 1789, ce qui peut fonder légitimement une sanction pénale.

**Dans les autres cas, pourquoi serait-il interdit de débattre, de chercher à comprendre, pourquoi faudrait-il criminaliser d'emblée toute opinion contraire ?**

L'homophobie, peur des conséquences pour autrui, un enfant en l'espèce, de l'homosexualité d'une personne ou d'un couple avec lequel il est en contact, doit-elle être l'objet d'un délit ?

Et dans le cas présent, s'agit-il vraiment d'une phobie ou d'un rejet ? On peut en douter. Biologiquement, la survie de l'espèce dépend d'un rapport hétérosexuel ou à tout le moins de la mise en contact de gamètes de sexes opposés en cas de PMA et que c'est ainsi que l'espèce humaine a pu se perpétuer. L'homosexualité ne peut pas assurer la survie de l'espèce humaine. Telle elle est la nature, mais le droit de la cité n'est pas tenu de se limiter au droit naturel, il peut aussi créer des institutions juridiques pour tenir compte du fait que l'être humain n'est pas un animal comme les autres mais un animal politique. On ne voit pas Pascale Lemare dire le contraire.

**Pascale Lemare, de toute évidence, a eu le souci de prendre en considération le fait que l'homosexualité n'est pas non plus le type de sexualité le plus répandu et les couples homosexuels sont sociologiquement minoritaires.**

De ce fait, il existe encore souvent un sentiment de culpabilité ou de honte à la découverte de son homosexualité et à cette découverte par la famille de la personne intéressée. Qu'on le veuille ou non, cette situation n'est pas

banale et pose forcément des difficultés d'acceptation ou des interrogations quant aux causes.

Innée, acquise ? Personne aujourd'hui n'est en mesure de connaître la cause de l'attirance pour une personne du même sexe et de l'incapacité à vivre en couple avec une personne de sexe opposé. Des hypothèses sont formulées mais elles ne constituent pas des certitudes.

On lit ainsi par exemple dans la revue lacanienne en 2007 « l'homosexualité féminine est régulièrement liée à une déception à l'égard du père ».

<https://www.cairn.info/revue-la-revue-lacanianne-2007-4-page-40.htm> . Les psys se creusent la tête et sans doute jamais de réponse ne sera apportée à cette question.

**Dans un tel contexte, comment peut-on démettre de ses fonctions une personne qui, loin de revendiquer une homophobie, qui plus est, se contentait de dire que cette situation est « un peu » éloignée de la norme, du cas le plus fréquent, bref a-normale ?**

Comment oser adresser à Pôle emploi un professionnel de l'adoption qui, tirant profit de son expérience, a eu l'idée sans doute loin d'être idiote de confier dans sa pratique des enfants atypiques, qui ont un sentiment d'anormalité en raison de leur vécu, à des parents adoptifs qui ont grandi et vécu avec le même sentiment ?

Peut-être un jour l'homosexualité sera-t-elle totalement banalisée. Mais cela demande plusieurs générations pour y parvenir compte tenu du fait que l'évolution des mœurs à ce sujet a été lente, progressive. La preuve en est d'ailleurs que les lois ouvrant le mariage et l'adoption à tous les couples majeurs ne datent que du XXIème siècle et n'ont pas été adoptées sans la réticence d'une partie non négligeable de la population. Il n'y a que dans les systèmes totalitaires qu'on impose à l'être humain de changer sa façon de vivre, de penser, de se manifester du jour au lendemain.

Cette décision est d'autant plus choquante que Christine Boutin, pour laquelle j'ai peu de sympathie par ailleurs, a

été à juste titre relaxée mais seulement en cassation, donc tardivement, pour son propos selon lequel l'homosexualité est une «abomination», lequel lui avait valu d'être accusée d'inciter à la haine et la violence ! Libre à elle de ressentir du dégoût pour les pratiques homosexuelles. De même qu'on n'a pas le droit de poursuivre en justice une lesbienne qui éprouve du dégoût à l'idée de coucher avec un homme.

Selon la Déclaration de 1789, les libertés d'opinion et d'expression sont le principe donc les exceptions devraient être limitées à des cas vraiment nécessaires. Or, de plus en plus, on a l'impression que le principe est devenu dans certains domaines l'absence de liberté d'expression. **Dire que l'homosexualité est atypique, que ce n'est pas le cas le plus répandu, devrait, a fortiori, être permis et n'entraîner aucune sanction. Cela n'a rien d'outrageant.** Si un homosexuel se sent agressé parce qu'on le lui dit, il doit faire un travail sur lui-même car cela révèle une susceptibilité... anormale ! Surtout, il n'a aucun motif valable de porter plainte pour ce faire. Tout au contraire, procureur et associations vont s'acharner sur Pascale Lemare, coupable d'avoir osé réfléchir et exprimer sa pensée et ses propositions pratiques.

**Ce n'est pas parce qu'une situation est atypique qu'elle doit engendrer une privation de droits.** C'est pourquoi le mariage homosexuel m'a toujours semblé légitime, dans le système de 1789 qui nous sert de contrat social, car il ne cause aucun trouble à l'ordre public : respect de la dignité humaine, de la sécurité publique et de la salubrité publique. Quant à l'adoption, je n'ai jamais été choqué que certains proposent le principe de précaution. Mais je ne partage pas leur avis. C'est faire preuve d'un conservatisme excessif. C'est vivre dans le mythe selon lequel les hétérosexuels seraient des parents sans défaut ou à tout le moins, des gens « bien » et qu'un enfant serait forcément élevé par de mauvaises personnes si ses parents sont homosexuels. **L'actualité illustre assez**

**que des familles hétérosexuelles sont le théâtre des pires cauchemars : violences, viols, incestes, séquestrations.**

<https://www.ouest-france.fr/societe/faits-divers/enfants-sequestrés-aux-etats-unis-d-autres-cas-celebres-travers-le-monde-5503113>

Même si, là encore, le personnage et surtout son émission attirent peu la sympathie, on peut à ce sujet se remémorer la tourmente vécue par Hanouna pour un sketch où il avait eu le tort de se faire passer pour un homosexuel efféminé. Interdit de rire, interdit de penser... un système oppressif s'installe en France comme dans les pays de charia. <http://resistancerepublicaine.com/2017/05/24/6500-plaintes-aucsa-contre-hanouna-de-quoi-peut-on-encore-rire-a-la-tele-de-marine/>

**Est-ce vraiment cela à quoi aspirent ceux qui veulent la peau de Madame Lemare et Monsieur Hanouna ?** Sont-ce vraiment des Pascale Lemare et des Hanouna qui constituent une menace pour les libertés des homosexuels en France ? Malgré la forte mobilisation des traditionnalistes contre la loi de 2013, depuis des décennies des « gay prides » ont pu se tenir en France librement. Au contraire, à l'île Maurice, la gay pride vient de capoter à cause d'un islamiste. <https://www.marianne.net/societe/video-derriere-l-annulation-de-la-gay-pride-maurice-un-islamiste-nomme-meetoo>

Pascale Lemare n'a pas revendiqué d'intention de priver les homosexuels de se marier et d'adopter. Des enfants atypiques sont d'ailleurs sûrement nombreux parmi ceux à adopter. Mes quelques connaissances de cas d'adoption dans mon entourage concernent d'ailleurs toutes des enfants à difficulté, adoptés par des couples hétérosexuels qui ont eu les plus grandes difficultés à instaurer un dialogue, créer un mode de vie normale, créer un lien parental avec leur enfant adoptif. **On pourrait presque se demander si, finalement, Pascale Lemare n'aurait pas ainsi plaidé en faveur des couples homosexuels.**

Certes, « le procureur de la République, François Pérain a expliqué qu' » *à l'appui de cette plainte, il était prétendu que les demandes d'adoption formées par les couples homosexuels seraient systématiquement rejetées* » ». Cependant, il n'y a aucune raison d'y voir un cas anormal. En effet, les couples homosexuels sont minoritaires donc sans doute moins nombreux à demander l'adoption. De nombreux homosexuels ne veulent pas adopter car ils craignent pour l'épanouissement de l'enfant. Enfin, il n'y a pas de droit à l'enfant. Si le mode de vie du couple n'est pas compatible, en raison de circonstances précises autres que le défaut d'altérité des sexes, avec la possibilité pour l'enfant de s'épanouir (parents trop absents, absence de moyens financiers suffisants, absence d'entourage familial/amical suffisant, consommation de drogues, maladie mentale...), il est normal que des rejets soient prononcés. Il n'y a alors aucune atteinte au principe constitutionnel d'égalité si c'est avéré.

Mais Pascale Lemare, visiblement, dans cette affaire, est présumée coupable. Elle a été démise de ses fonctions. D'ores et déjà. Présumée coupable, trop française qu'elle est, avec son prénom qui rappelle une fête chrétienne, son nom de famille de Française de souche, son raisonnement qui témoigne d'un désir de ne pas exercer son travail comme une machine macronienne mais de trouver une solution humaine à des problèmes humains, de considérer les êtres humains non comme des machines mais comme ce que la Création a réalisé de plus merveilleux au monde. Une humaniste. Impensable dans la France de Macron le président du « pognon ».

A cette perte de ressources, s'ajoute une étiquette infamante d'homophobie pour Pascale Lemare, coupable avant tout jugement, avant toute enquête, d'avoir considéré que les hommes et les femmes, et les êtres humains entre eux, ne sont pas interchangeables.

**Note de Christine Tasin**

L'article de Maxime est très intéressant et important car il montre une autre facette, dangereuse, de la pensée unique et ses implications, graves, pour tous.

Il propose par ailleurs une réflexion intéressante sur la place de l'homosexualité dans la famille.

Nous le publions donc avec plaisir, mais nous fermons les commentaires. Hors de question de se retrouver en 2013 avec des querelles sur le sexe des anges, le mariage homo, l'adoption faite par des homos, avec l'obscurantisme dont témoignent encore tant de gens, même parmi les patriotes.

Inutile de se fâcher à propos de ce sujet, qui n'est pas majeur pour notre combat contre l'islam.